

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	4
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au lieu de la victoire ailée qu'on entrevoit planant sur le champ de bataille, n'a pu contempler pendant des heures que l'Ange du Sacrifice, du sacrifice obscur et silencieux, qui, un doigt sur la bouche, le regardait fixement !

(*Echo de Paris.*)

BIBLIOGRAPHIES

L'Entente et le Problème autrichien, par le comte de Fels. Un volume in-18, 3 fr. 50. Librairie Grasset (61, rue des Saints-Pères, Paris).

Écrit alors que la diplomatie de l'Entente gardait le silence touchant cette question capitale qu'est le *Problème autrichien*, ce livre, direct, précis, lumineux, reçoit aujourd'hui du récent discours de M. Lloyd George, la consécration la plus autorisée. « Nous estimons, avec le Président Wilson, que le démembrément de l'Autriche-Hongrie ne fait pas partie de nos buts de guerre. » Cette déclaration désormais historique de M. Lloyd George pourrait servir d'épigraphe au présent essai sur *l'Entente et le Problème autrichien*. Ainsi *l'Entente et le Problème autrichien* apparaît comme un des guides indispensables de la paix future. Et il nous révèle un diplomate.

* * *

Le fait de la Semaine. 12 janvier 1918. Albert Puis : Ce qu'un Français doit savoir de l'Italie. Avant-propos de M. Stephen Pichon, ministre des affaires étrangères.

Ce numéro contient les chapitres suivants : 1) L'histoire : L'empire romain ; Le monde chrétien ; La Renaissance ; les XVII^e et XVIII^e siècles ; Cavour et son œuvre. 2) L'Italie d'aujourd'hui : Le gouvernement et le parlement ; les partis politiques ; la presse ; l'organisation administrative ; l'agriculture ; l'industrie ; le commerce ; la marine ; les colonies. 3) Les buts de guerre de l'Italie et le bloc franco-italien.

* * *

La Revue hebdomadaire et son supplément illustré, paraissant le samedi, librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

N° du 19 janvier 1918, Sommaire :

Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, *Sanctions économiques de la guerre et de la paix*. — Gustave Schlumberger, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *Une prise de possession chrétienne de la ville de Jérusalem en l'an 1229*. — Edmond Gosse, *Une visite à Reims*. — Claude Cochin, député, *A Craonne, le 2 novembre*. — Jean Morgan, *Le rêve et la vie*. — *En Russie, notes d'un témoin*. — Henri Bachelin, *Le serviteur*.

Faits et idées au jour le jour. Memento bibliographique.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Lors de la discussion du budget, en décembre, le Conseil national a renvoyé au Conseil fédéral une motion de MM. Fritschi et Bonjour, qui invitait le Conseil fédéral à étudier la question d'une augmentation de la subvention fédérale aux écoles primaires, augmentation qui devrait être décidée en vertu des pleins pouvoirs et qui servirait à améliorer la situation matérielle du corps enseignant.

.Le Département de l'intérieur, géré encore par M. Calonder, a élaboré une proposition dans le sens de la motion. Le Département proposait de prélever un million environ du produit de l'impôt sur

les bénéfices de guerre et de verser cette somme aux cantons, pour la répartir en subsides au corps enseignant.

Mais le Conseil fédéral a écarté cette proposition. Il ne peut être question, selon lui, de faire usage des pleins pouvoirs en cette matière, qui intéresse les cantons. D'autre part, le Conseil fédéral a estimé que, si les cantons veulent conserver leur autonomie dans le domaine scolaire, ils doivent aussi assumer les charges découlant de cette souveraineté. On remarquera que la décision du Conseil fédéral est conforme à la déclaration faite par M. Maunoir, lors du débat sur le « postulat » de MM. Fritschi et Bonjour, déclaration qui avait été soulignée par le vote négatif d'une importante minorité du Conseil national.

— Le Conseil fédéral a modifié son ordonnance concernant les frais de remplacement d'instituteurs au service militaire, en ce sens que l'indemnité journalière ne pourra dépasser 10 fr.

Pour les remplacements dans les gymnases, cette indemnité peut s'élever jusqu'à 12 fr.

La fixation de l'indemnité est du ressort des cantons.

Le nouvel arrêté exerce ses effets dès le 1^{er} janvier 1918.

Fribourg. — La Faculté des lettres de notre Université vient d'ouvrir ses portes aux instituteurs primaires. Sans doute, ceux-ci pouvaient obtenir des cartes d'auditeurs. Mais ils ne pouvaient, jusqu'ici, être immatriculés. Ils le seront désormais sur présentation d'un brevet primaire suisse ou de tout autre diplôme équivalent. Leur immatriculation, cependant, ne leur accorde pas droit, du moins directement, d'acquérir les titres qui requièrent le baccalauréat et les études classiques. Qui voudrait subir les examens de licence ou de doctorat devrait obtenir une dispense de la Faculté et passer honorairement un examen de latin.

Par contre, les instituteurs — et les institutrices naturellement — pourront obtenir un « certificat d'aptitude à l'enseignement moyen ». Par enseignement moyen, on entend ici cet enseignement qui se place entre le primaire et le secondaire ou gymnasial, soit celui des écoles primaires supérieures, régionales, normales, des écoles de district, des branches d'instruction générale des écoles d'art, de métiers, d'agriculture, de commerce, des technicums, où les connaissances exigées dépassent celles qui suffisent dans une classe primaire.

D'après la législation des trois quarts des cantons suisses, les candidats à cet enseignement doivent fréquenter les cours d'une université pendant un laps de temps qui varie entre un et trois ans.

Fribourg a choisi la moyenne : le certificat d'aptitude à l'enseignement moyen peut être obtenu à la fin de la seconde année d'études. L'examen comprend un minimum de quatre branches, deux obligatoires : la pédagogie et la langue maternelle ; deux, laissées au choix du candidat, dont une peut être prise à la Faculté

des sciences. Un programme succinct indique la somme des connaissances que l'on est en droit d'exiger. Il nous apparaît fort raisonnable et très accessible à qui veut, après son école normale, travailler encore deux ans à son perfectionnement intellectuel.

Nous savons que la Faculté des sciences prépare aussi un pareil programme et un pareil examen à l'usage des membres du corps enseignant primaire.

Programme et règlement forment une brochure de huit pages, que les intéressés peuvent demander à la chancellerie de l'Université.

Notre Université, on le voit, ne néglige aucune occasion de se rendre utile au pays et de promouvoir, en particulier, le progrès dans tous les ordres d'enseignement. *(La Liberté.)*

† *M. Théodore Miedinger.* — Né à Estavayer en 1852, de parents chrétiens, il fréquenta les écoles primaires et secondaires de sa ville natale, puis il entra ensuite à l'Ecole normale où il ne tarda pas, par son travail et son application, à conquérir les premières places.

Sorti de Hauterive en 1871, il occupa d'abord pendant trois ans le poste de Montbrelloz. Ses réelles aptitudes pédagogiques ayant été remarquées, on lui confia l'école des garçons de Cugy qu'il dirigea avec non moins de zèle et d'application.

Au bout de quelques années, il est appelé à l'école supérieure des garçons d'Estavayer, puis il devient professeur à l'école secondaire, examinateur de district, organiste, professeur de chant, directeur des écoles, secrétaire de ville, conseiller communal et juge suppléant au tribunal de la Broye. Dans toutes ces fonctions il a laissé les plus heureux souvenirs.

Atteint depuis une année d'une maladie incurable, il la supporta chrétienement; il vit arriver la mort avec résignation, muni des secours de la religion, le 24 janvier dernier. Aussi les imposantes funérailles qui lui ont été faites ont prouvé l'estime et l'affection qu'il avait su conquérir auprès de ses élèves, des parents, de ses collègues et de ses supérieurs.

Bon époux, tendre père, ami et collègue sincère et dévoué, reçois nos suprêmes adieux; nous te pleurons sur la terre, espérant te revoir aux cieux.

A sa famille éplovée, nous présentons nos plus vives et nos plus sincères condoléances. *J. R.*

Argovie. — L'organe des catholiques conservateurs argoviens, à Baden, annonce que la Jeunesse catholique va organiser une pétition pour demander la suppression de l'enseignement religieux laïque à l'Ecole normale du canton d'Argovie. Le corps enseignant du canton d'Argovie se prononce dans le même sens.

Le comité central du parti catholique-conservateur du canton d'Argovie a voté, à l'unanimité, une résolution au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Il demande que deux

heures par semaine soient accordées aux confessions pour donner cet enseignement.

L'assemblée a protesté contre le retard apporté à la liquidation de la pétition du synode catholique romain, demandant l'abolition de l'enseignement religieux interconfessionnel à l'Ecole normale de Wettingen.

Elle a protesté également contre l'exclusivisme du conseil cantonal d'éducation, dans la constitution des autorités scolaires. Le parti conservateur-catholique rejetera, à l'avenir, les projets de l'Etat, notamment le projet financier, jusqu'à ce que justice lui soit faite.

AVIS

Brochure recommandée au corps enseignant.

La Direction de l'Instruction publique a déjà recommandé en 1915 à l'attention du personnel enseignant l'usage de la brochure *L'Univers*, publiée par M. Descloux, rév. curé de Matran.

Un certain nombre d'exemplaires de cette publication sont encore en vente et seraient cédés au prix de 25 cent. Nous prions les membres du corps enseignant de renouveler leur commande, dans des conditions aussi favorables, au Dépôt du matériel scolaire, à Fribourg.

Fribourg, le 30 janvier 1918.

La Direction de l'Instruction publique.

A la Belle Jardinière

Place de la Gare ← J. WEILLER, FRIBOURG → Place de la Gare

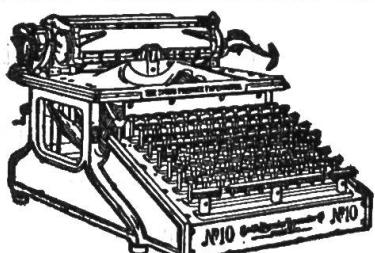
Assortiment considérable et varié en

COSTUMES et PARDESSUS pour Messieurs, Jeunes Gens et Enfants
Prix modérés

COSTUMES COLLÈGE ET FOURRURES

Articles de sport, culture physique, escrime, football, alpinisme, de la Maison OCH Frères de Genève

Maison de confiance, fondée en 1885



SMITH PREMIER

Mod. 10

La machine à écrire indestructible,
avec écriture complètement visible et
clavier complet visible.

Rendement de 10 à 20 % supérieur aux machines avec demi-clavier anglais
et par ce fait économie de 150 fr. à 300 fr. par an

Grâce à son clavier complet en lignes droites et parallèles,
la Smith Premier est en outre la meilleure machine
pour l'enseignement rationnel de la dactylographie.

SMITH PREMIER TYPEWRITER C°.

Bâle, Chaux-de-Fonds, BERNE, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Neuchâtel, Zurich